



Rougemont, le 25 octobre 2022
N. réf : 100.101.01/01/JL

Préavis N° 14/2022

DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES BUDGET 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Lors de la séance du Conseil communal du 12 octobre 2021, votre Conseil a adopté le préavis N° 13/2021 octroyant à la Municipalité des autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026.

Pour rappel, la Municipalité peut engager des dépenses non prévisibles jusqu'à CHF 30'000.- par cas. Ces dernières doivent ensuite faire l'objet d'un préavis en fin d'année.

Les charges non prévues au budget ont donc été identifiées et sont listées ci-dessous. Ces dernières sont susceptibles de créer des dépassements budgétaires. Bien entendu, les charges qui ne découlent pas de décisions de l'exécutif ne figurent pas dans ce préavis.

2. DÉPENSES NON PRÉVISIBLES

Comptes	Désignation	Charge non prévue
1	ADMINISTRATION GENERALE	
1110	Administration Générale	
1110.3102	Archives	
	- Achat de caisses d'archivage	1'550
1110.3151	Entretien – Maintenance – Mobilier	
	- Décompte d'impressions 2019-2022	6'243
1110.3170	Frais réceptions et manifestations	
	- Forfaits Videmanette – 1 ^{er} août	4'846
1110.3186	Assurance RC	
	- Assurance cyber	2'822
	- Assurance abus de confiance	3'990
	- Assurance responsabilité des dirigeants	2'567

1500	Affaires culturelles et loisirs	
1500.3523	Subventions culturelles	
	- Participation supplémentaire	1'000
1900	Informatique	
1900.3111	Fournitures & matériel	
	- Programme pour caisse réception	1'797
1900.3151	Maintenance – entretien	
	- Label Cyber Safe	4'275
	- Informaticien pour Cyber Safe	2'000
2	FINANCES	
2200	Service financier	
2200.3189	Dépenses diverses	
	- Frais procédure tribunal	775
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	
3500	Bâtiments communaux	
3500.3146	Entretien divers bâtiments communaux	
	- Hôtel de Commune – Intervention SDISPE	266
	- Hôtel de Commune – Réparation buffet à salades	360
	- Hôtel de Commune – Changement de tamis	301
	- Chalet de la Planche – Nettoyages (estimation)	2'300
	- Bâtiment communal – Changement lave-vaisselle	2'150
	- Chalet l'Arbalète – Création places de parc	6'371
	- Chalet l'Arbalète – Réparation lave-linge et sèche-linge	1'033
	- Beat Buensoz – Réparation lave-vaisselle	650
	- Hangar forestier – Réparation des fenêtres	955
	- Local voirie – Réparation porte garage	621
4	TRAVAUX	
4501	Ordures ménagères	
4501.3141.3	Charges d'exploitation	
	- Honoraires pour l'Ougette (Refactorés)	4'600
4600	Egouts & Epuration	
4600.3185	Etudes +Expertises	
	- Etude collecteur Fontaines – MOB	6'770
4700	Cours d'eau et Rives	
4600.3147	Entretien, curage, endiguement	
	- Ruisseau Fenils - Intempéries	15'033
	- Ruisseau Adroits – Intempéries	18'379
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	
5200	Classes	
5200.3103	Fournitures et matériel	
	- Révision et achat matériel sportif	1'388

6	POLICE	
6400	Cimetière & inhumations	
6400.3145	Entretien cimetière	
	- Jardin du souvenir – Plaque supplémentaire	4'000
8	SERVICES INDUSTRIELS	
8100	Service des eaux	
8100.3185	Etudes + analyses	
	- Etude station pompage fontaines	2'732
	- Emolument d'inspection réseau	1'116
	- Diverses analyses – Pollution d'eau	2'500
	Total des charges non prévues	103'390

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 03 décembre 2022

- Vu** le préavis N° 14/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** les crédits complémentaires au budget 2022 d'un montant de CHF 103'390.00

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 octobre 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 03 décembre 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégués municipaux :
- Municipalité